



**Suite à sa validation par la Direction générale de l'alimentation (DGAL) concrétisée par l'avis « [AGRG2418540V](#) » ainsi que celle du Conseil National de la Consommation (CNC), c'est avec grand plaisir que nous vous informons de la publication officielle de notre Guide de Bonnes Pratiques d'Hygiène (GBPH) de la restauration rapide sur le site du ministère de l'Agriculture.**

**Le guide est disponible via [ce lien](#)**

Initialement créé en 2007 et enrichi substantiellement en 2017 et 2018, **ce guide a fait depuis 2021 l'objet d'une collaboration étroite entre le SNARR, la DGAL et la DGCCRF** pour sa révision et sa finalisation.

**Nous tenons à remercier les membres de la Commission Sureté alimentaire du SNARR qui ont œuvré avec l'équipe du SNARR pour cette réalisation.**

**Notre GBPH a pour objectif de vous aider à répondre aux obligations réglementaires en matière d'hygiène et de sécurité alimentaire**, à expliciter l'application de certaines réglementations et à mettre en place des mesures idoines afin d'assurer la sécurité et la salubrité des produits que vous mettons à disposition de vos clients. Ceci comprend l'identification et la maîtrise des dangers biologiques, chimiques, physiques, et des allergènes, ainsi que l'établissement de critères microbiologiques pour garantir la sécurité sanitaire des produits mis à la disposition des consommateurs.

Ainsi, son contenu inclut notamment des rappels réglementaires, des tableaux synthétiques sur les risques sanitaires et leurs impacts, ainsi que des stratégies permettant de limiter ces risques. Des conseils pratiques pour la prévention des risques sanitaires y sont également fournis.

Enfin, ce guide, compte tenu de sa reconnaissance par le ministère de l'Agriculture et sa publication au Journal Officiel, est **un outil supplémentaire pour faciliter les relations entre les restaurateurs de notre secteur et les DDPP**, notamment lors de contrôles, permettant, ainsi, aux restaurateurs et agents d'avoir une base documentaire commune sur les sujets traités.